

CCTP 01 - DEMOLITION, PLATRERIE, FAUX PLAFONDS, MENUISERIE INTERIEURE, SOL ET PEINTURE

OBJET :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT MEDIATHEQUE DE MAZAMET

Maître d'Ouvrage :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET

Direction de l'aménagement et des ressources techniques Patrimoine communautaire

Espace Ressources

Le Causse Espace d'Entreprises

81115 CASTRES Cedex

Tel : 05.63.73.51.00

Maître d'Œuvre :

CABROL ARCHITECTURE

41bis, Rue Amiral GALIBER

81 100 CASTRES

Tel : 05.63.71.49.71 – fax : 05.63.71.49.70

@ : contact@cabrol-architectes.fr

SOMMAIRE

1	GENERALITE ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	3
1.1	Objet du marché	3
1.1.0	<i>Prescription générale.....</i>	3
1.1.1	<i>Eurocode.....</i>	3
1.2	Cahier des Clause Techniques Générales.....	3
1.2.0	<i>Documents Techniques unifiés.....</i>	3
1.2.1	<i>Règles de calcul.....</i>	3
1.3	Coordination entre corps d'état.....	3
1.4	Échantillons	4
1.5	Mise en œuvre des peintures	4
1.5.0	<i>Réservations dans les ouvrages de maçonnerie.....</i>	4
1.5.1	<i>Pose de vitrage.....</i>	4
1.5.2	<i>Admission d'air neuf pour la ventilation mécanique.....</i>	4
1.5.3	<i>Quincaillerie.....</i>	4
1.6	Qualité des matériaux	4
1.6.0	<i>Quincaillerie.....</i>	4
1.6.1	<i>Garniture d'étanchéité.....</i>	5
1.6.2	<i>Qualité des produits verriers.....</i>	5
1.7	Origine des produits	5
1.7.0	<i>Teinte d'anodisation.....</i>	5
1.7.1	<i>Teinte de Thermolaquage.....</i>	5
1.7.2	<i>Teinte des profilés PVC.....</i>	5
1.8	Plan d'exécution des ouvrages.....	5
1.9	Localisation des ouvrages	5
1.9.0	<i>Généralités sur l'exécution des ouvrages.....</i>	5
1.9.1	<i>Assemblages.....</i>	5
1.9.2	<i>Quincaillerie.....</i>	5
1.10	Essais	6
1.11	Protection des ouvrages	6
1.11.0	<i>Protection des pièces et profilé PVC et ALU.....</i>	6
1.11.1	<i>Protection des pièces métalliques.....</i>	6
1.11.2	<i>Stockage et manipulation sur le chantier.....</i>	6
1.12	Mise en œuvre	6
1.12.0	<i>Vérification avant pose.....</i>	6
1.12.1	<i>Sujétions de pose.....</i>	6
1.13	Nettoyage	6
LOT 01.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	7
01.1	Médiathèque de l'Apollo	7
01.1.1	<i>Panneau et installation de chantier.....</i>	7
01.1.2	<i>Démolition des cloisons intérieures et reprises (Zone médiathèque et bureaux).....</i>	7
01.1.3	<i>Création d'un espace salle polymorphe.....</i>	7
01.1.4	<i>Création d'un espace toilette enfant.....</i>	8
01.1.5	<i>Fermeture de la salle de pause dans l'espace bureau médiathèque.....</i>	8
01.1.6	<i>Modification de l'espace toilette privé dans espace bureau médiathèque.....</i>	8
01.1.7	<i>Salle multimédia.....</i>	9

1 GENERALITE ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques particulières (C.C.T.P.), concerne les travaux de Démolition, Plâtrerie, Faux plafonds, Menuiserie intérieure, Sol et Peinture relatifs à la Travaux d'aménagement Médiathèque de Mazamet

1.1.0 PRESCRIPTION GENERALE

1.1.1 EUROCODE

- Eurocode 3 + Annexe nationale (EN 1993) : Calcul des structures en acier (août 2008)
- Eurocode 4 + Annexe nationale (EN 1994) : Calcul des structures mixtes acier-béton (octobre 2007)
- Eurocode 8 + Annexe nationale (EN 1998) : Calcul des structures pour leur résistance aux séismes (janvier 2008)

1.2 CAHIER DES CLAUSE TECHNIQUES GENERALES

- CCTG Fascicule 4, titre III : Aciers laminés pour constructions métalliques (Numéro spécial 2000-2 du BOMETL)
- CCTG Fascicule 4, titre IV : Rivets en acier, boulonnerie à serrage contrôlé, destiné à l'exécution des constructions métalliques (Numéro spécial 83-14 quinquies du BOULTE)
- CCTG Fascicule 56 : Protection des ouvrages métalliques contre la corrosion (Fascicule spécial n° 2004-3 du BOE, DAEI)
- CCTG Fascicule 61, titre IV, section II dit 'Règles N84' : Action climatique - Action de la neige sur les constructions (CSTB 2171, 2906, 2968, 3215)
- CCTG Fascicule 61, titre V CPC : Conception et calcul des ponts et constructions métalliques en acier (Numéro spécial 78-9 ter du BOMELATT)
- CCTG Fascicule 66 : Exécution des ouvrages de génie civil à ossature en acier (Numéro spécial 93-6 TO du BOMETT)

1.2.0 DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

Documents Techniques Unifiés applicables aux travaux de ce(s) corps d'état

- DTU 32.2 (P22-202) : Construction métallique : Charpente en alliages d'aluminium (mai 1993)
- DTU 34.2 (P25-202) : Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent (septembre 2004)
- DTU 34.3 (P25-203) : Choix des portes industrielles, commerciales et de garage en fonction de leur exposition au vent (avril 2006)
- DTU 36.1 (P23-201) : Menuiserie en bois (août 2002)
- DTU 36.1/DTU 37.1 (FD P20-201) : Mémento pour les maîtres d'œuvre - Choix des fenêtres en fonction de leur exposition (décembre 2001)
- DTU 37.1 (P24-203) : Menuiseries métalliques (décembre 2001)
- DTU 37.2 (P24-204) : Menuiseries métalliques en rénovation sur dormant existant (décembre 2003)
- DTU 39 (P78-201) : Travaux de miroiterie-vitrierie (octobre 2006)

- DTU 59.1 (P74-201) : Travaux de peinture des bâtiments (octobre 2000)
- DTU 59.3 (P74-203) : Peinture de sols (octobre 2000)

1.2.1 REGLES DE CALCUL

- Règles FA (P92-702) (décembre 1993) : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en acier
- Règles FA (P92-702/ANN) (décembre 1993) : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en acier - Annexe : Méthodologie de caractérisation des produits de protection
- Règles DTU P22-703 (décembre 1978) : Justification par le calcul de la sécurité des constructions - Règles de calcul des constructions en éléments à parois minces en acier

1.3 COORDINATION ENTRE CORPS D'ETAT

Exécution des rejingots par le lot Gros Œuvre en fonction des dimensions données, le dressage sur la largeur de la menuiserie pour une pose en applique de la menuiserie

L'ensemble des prestations devra être donnée en phase préparation de chantier, ultérieurement à défaut d'erreur le présent lot en prendra la responsabilité.

1.4 ÉCHANTILLONS

L'entreprise présentera au maître d'œuvre les gammes de coloris disponibles, ce dernier se réservant le droit de demander des coloris différents de ceux présentés.

Le maître d'œuvre pourra en outre demander :

- La mise au point des coloris souhaitée
- L'exécution d'essais en nombre suffisant, sous forme de surface-témoin de l'ordre de 1 m²

1.5 MISE EN ŒUVRE DES PEINTURES

Avant la mise en œuvre sera due les travaux préparatoires tels que :

- Grattage, ponçage ;
- Époussetage ;
- Rebouchage.
- Ratisage

La mise en œuvre des travaux de peinture comprendra :

- Reconnaissance préalable des subjectiles ;
- Précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints ;
- Précautions à prendre pour la protection des abords et du voisinage ;
- Règles générales d'exécution ;
- Ouvrages préparatoires et accessoires ;
- Dépôt préalable d'échantillons et surfaces témoins ;
- Réception et entretien, réfection, contrôle ;
- Nettoyage de mise en service.

1.5.0 RESERVATIONS DANS LES OUVRAGES DE MAÇONNERIE

Le titulaire du présent corps d'état se mettra en rapport avec l'entreprise de GROS-OEUVRE pour lui communiquer les dimensions hors-tout des ouvrages de menuiserie, ainsi que l'emplacement et la nature des réservations, percements, feuillures, etc. à prévoir. Si cette démarche n'est pas effectuée, toutes les reprises éventuelles dans les ouvrages de maçonnerie en vue de la pose des menuiseries seront faites aux frais du présent lot.

1.5.1 POSE DE VITRAGE

Les menuiseries ci-dessous seront fournies vitrées en usine.

1.5.2 ADMISSION D'AIR NEUF POUR LA VENTILATION MECANIQUE

En cas de ventilation mécanique, les entrées d'air seront faites dans les menuiseries extérieures au moyen de grilles fournies par le corps d'état VENTILATION MECANIQUE et posées par le présent corps d'état.

En cas de ventilation mécanique, les entrées d'air seront faites dans les menuiseries extérieures selon les indications fournies par le corps d'état VENTILATION MECANIQUE, les grilles étant dues au présent corps d'état.

Une parfaite entente avec l'entrepreneur du corps d'état VENTILATION MECANIQUE sera exigée pour l'exécution de ces travaux, notamment en ce qui concerne les emplacements de ces grilles. Si les bouches étaient placées dans les traverses hautes, la section de ces traverses devra être prévue en conséquence et pour une question d'aspect, toutes les traverses hautes des châssis d'une même façade devront être identiques.

Les percements s dans les cadres de menuiserie devront être effectués en atelier et /ou usine,

1.5.3 QUINCAILLERIE

Une parfaite entente avec l'entrepreneur des corps d'état PEINTURE et GROS-OEUVRE sera exigée dès lors que les éléments de quincaillerie seront posés afin d'assurer le respect des quincailleries, de leur mécanisme de fonctionnements et des joints d'étanchéité en place.

1.6 QUALITE DES MATERIAUX

1.6.0 QUINCAILLERIE

La quincaillerie sera de première qualité et portera l'estampille S.N.F.Q. (Société Nationale Française de Quincaillerie). L'entrepreneur devra présenter sa proposition de base en conformité avec les marques et types prescrits.

Tous les articles de quincaillerie seront soumis au maître d'œuvre pour approbation avant tout approvisionnement auprès des fournisseurs. L'entrepreneur devra vérifier que les produits prescrits sont conformes aux préconisations et limites d'utilisation garanties par le fabricant.

1.6.1 GARNITURE D'ÉTANCHEITE

Les matériaux devront être titulaires d'un certificat de qualification A (arrêté du 10 janvier 1978): mastics extrudés, cordons préformés, bandes de mousse imprégnée. Les garnitures d'étanchéité devront comporter une protection qui sera enlevée après les opérations de peinture.

1.6.2 QUALITE DES PRODUITS VERRIERS

Les épaisseurs minimales des produits verriers à employer pour les menuiseries extérieures seront déterminées par l'entreprise à partir du 'mémento pour la conception des ouvrages, joints au DTU39. Une note de calcul des ouvrages sera soumise au maître d'œuvre pour approbation avant tout début d'approvisionnement.

Les vitres et glaces employées seront de premier choix.

1.7 ORIGINE DES PRODUITS

Les menuiseries aluminium et/ou seront fabriquées à partir de profilés en provenance d'un fabricant notoirement connu, pour la garantie du SAV

1.7.0 TEINTE D'ANODISATION

L'ensemble des menuiseries aluminium ci-dessous sera traité par anodisation, de coloris suivant : « TEINTE ALUMINIUM NATUREL »

1.7.1 TEINTE DE THERMOLAQUAGE

L'ensemble des menuiseries aluminium ci-dessous sera traité par laquage conformément à la Norme Française NF, la teinte est définie à la suite de la demande de permis, sous réserve d'une prescription des services des patrimoines, s'il y eut lieu.

L'entreprise présentera une palette des teintes disponibles à l'architecte, le choix de ce dernier ne pouvant donner lieu à aucune plus-value sur le prix du marché.

Couleur

1.7.2 TEINTE DES PROFILES PVC

L'ensemble des menuiseries PVC ci-dessous sera traité dans la masse, la teinte est définie suite à la demande de permis, sous réserve d'une prescription des services des patrimoines, s'il y eut lieu.

L'entreprise présentera une palette des teintes disponibles à l'architecte, le choix de ce dernier ne pouvant donner lieu à aucune plus-value sur le prix du marché.

1.8 PLAN D'EXECUTION DES OUVRAGES

Les plans d'exécution des ouvrages sont dus par le maître d'œuvre.

Les plans d'atelier et de détail devant servir à l'exécution seront établis par l'entrepreneur. Ils seront soumis à l'architecte pour approbation avant tout début d'exécution, cette approbation ne concernant que la conformité ou l'adaptation au projet architectural et ne diminuant en rien la responsabilité de l'entreprise.

1.9 LOCALISATION DES OUVRAGES

Les cotes de menuiseries extérieures portées sur les plans concernent les dimensions des ouvertures en tableau : largeur x hauteurs.

L'emplacement des diverses menuiseries figure sur les plans du dossier établi par l'architecte.

Chaque baie extérieure étant cotée en largeur et en hauteur de tableau, la localisation des différentes menuiseries n'a pas été reprise ci-dessous. Sauf cas particulier, il convient donc de se reporter aux plans.

1.9.0 GENERALITES SUR L'EXECUTION DES OUVRAGES

Les travaux visés au présent corps d'état seront exécutés avec le plus grand soin, pour livrer des ouvrages en tout point irréprochables dont l'entrepreneur garantit la robustesse, la bonne tenue et le parfait fonctionnement.

Dans la mesure du possible, les pièces seront d'un seul tenant dans leur longueur ; au cas où il s'avérerait nécessaire qu'elles soient en plusieurs parties, elles seront exécutées de telle sorte que leur rigidité et leur durabilité soient identiques à celles des pièces d'un seul tenant.

Les parements apparents seront affleurés, les rives droites seront sans trace de sciage, flache, épaufrure, les abouts apparents étant dressés.

1.9.1 ASSEMBLAGES

Les arasements présenteront sur les parements une coupe franche, un joint sans plis et affleuré. Ils ne comporteront aucun vide susceptible de nuire à l'étanchéité ou à la solidité de la menuiserie.

1.9.2 QUINCAILLERIE

Tous les articles de quincaillerie seront soumis au maître d'œuvre pour approbation avant tout approvisionnement auprès des fournisseurs.

L'entrepreneur devra vérifier que les produits prescrits sont conformes aux préconisations et limites d'utilisation garanties par le fabricant.

L'ensemble des menuiseries sera fourni et éventuellement posé avec toutes pattes à scellement, équerres et autres ferrures en nombre suffisant. Les entailles pour pose des ferrures auront la profondeur voulue pour ne pas altérer les montants et traverses en PVC ou ALU.

Toutes les pièces mobiles des quincailleries seront, si besoin est, graissées et huilées avant pose.

L'emploi des fausses vis est formellement interdit, ainsi que l'enfoncement des vis ordinaires au marteau. Toutes les pièces mobiles des quincailleries seront, si besoin est, graissées et huilées avant pose.

A la réception, l'entrepreneur remettra au maître de l'ouvrage ou à son représentant, trois clefs de chaque serrure mise en œuvre.

1.10 ESSAIS

L'entrepreneur aura à sa charge les vérifications réglementaires et les réglages avant mise en service.

La réception ne pourra être prononcée que si les essais et vérifications ont été concluants.

1.11 PROTECTION DES OUVRAGES

1.11.0 PROTECTION DES PIÈCES ET PROFILE PVC ET ALU

L'ensemble des pièces devra être revêtu d'un film plastique jusqu'à la fin du chantier.

Ils pourront être enlevés qu'en amont des prestations du nettoyage de la pré réception du chantier.

Le présent au à sa charge la protection de ses ouvrages jusqu'à cette phase.

1.11.1 PROTECTION DES PIÈCES METALLIQUES

Les éléments de quincaillerie, sujets à oxydation et autre effet environnemental, hors limitation d'usure de fonctionnement, devra être revêtu d'une protection de peinture ou autre en usine.

1.11.2 STOCKAGE ET MANIPULATION SUR LE CHANTIER

Les différents ouvrages seront stockés sur le chantier dans un local ventilé, à l'abri des intempéries et placés de telle sorte que l'air puisse circuler entre les éléments.

Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le DTU sont à la charge de l'entreprise.

Les volumes seront stockés dans un plan vertical, avec une pente de 6cm par mètre, chaque pile reposant sur deux cales feutrées, à l'abri de l'humidité, du soleil, des poussières. L'aire de stockage sera plane et résistante, en dehors des zones de passage. Les volumes seront manipulés dans des plans voisins de la verticale, en évitant de les faire glisser sur un des côtés et de prendre appui sur un angle.

1.12 MISE EN ŒUVRE

1.12.0 VERIFICATION AVANT POSE

La pose et le calage des produits verriers s'effectueront conformément aux normes et DTU en vigueur.

L'entrepreneur devra s'assurer sur place des cotes réelles des menuiseries et du gros-œuvre et de leur conformité avec les indications des plans de projet et ce, avant début d'exécution. Il aura obligation de signaler au maître d'œuvre, les différences avec les indications des plans de projet et ce, au moins 15 jours avant le début de pose des vitrages. S'il néglige cette formalité, il restera responsable des erreurs qui pourraient se produire et des conséquences que ces erreurs pourraient entraîner.

1.12.1 SUJETIONS DE POSE

Dans le cas de pose sous parcloses, il sera dû par l'entrepreneur du présent corps d'état, la dépose avant la pose du vitrage et la repose définitive des parcloses.

L'utilisation de bandes préformées ne sera admise qu'après acceptation du contrôleur technique sur les conditions permettant d'obtenir la déformation minimale exigée pour ce type de matériau.

1.13 NETTOYAGE

L'entrepreneur devra balayer les locaux et enlever tous les débris, déchets et autres provenant de l'exécution de ses travaux.

Lot 01.DESCRPTION DES TRAVAUX

Général :

Nature des portes intérieures seront de base en plein et suivant cas spécifique du local à desservir, au niveau acoustique et Coupe-feu.

La nature autre devra être décrite et validé par le bureau de contrôle.

01.1 MEDIATHEQUE DE L'APOLLO

01.1.1 PANNEAU ET INSTALLATION DE CHANTIER

Unité : ensemble

Description :

Le présent lot aura à sa charge pour les installations de chantiers et autre, les prestations suivantes :

- ◆ Réalisation d'un panneau de chantier de 120 x 200, suivant la maquette fournie par le maître d'œuvre,
- ◆ Installation des cabanes de chantier, base de vie, gestion du compte prorata : sans objet utilisation des locaux mi a disposition par le maître d'ouvrage

01.1.2 DEMOLITION DES CLOISONS INTERIEURES ET REPRISES (ZONE MEDIATHEQUE ET BUREAUX)

Unité : ensemble

Description :

Démolition des cloisons intérieures dans l'emprise de la médiathèque et reprise des sols, comprenant :

- ◆ Mise en place des protections des mobiliers, livres et divers par bâche et scotch au sol, encapsulage des ouvrages existants avant démolition.
- ◆ Démolition des cloisons intérieures suivant plan, y compris zone bureau,
- ◆ Nettoyage et évacuation des gravois,
- ◆ Mise en place d'un sol souple dans la même gamme du sol existante (Voir avec la CACM, sol bleu) à la suite de la dépose des démolitions
- ◆ Reprise des cloisons conservées et mises en peinture des reprises, couleur suivant existante ou au choix du Maître d'ouvrage.
- ◆ Reprise des cloisons conservées en stratifié comme l'existant, ou réalisation d'habillage de substitution.

Mise en œuvre :

Compris toutes sujétions d'exécution, toutes sujétions de protections provisoires chantier, ouvrage fini

Localisation :

- Espace médiathèque, suivant le plan d'architecte.

01.1.3 CREATION D'UN ESPACE SALLE POLYMORPHE

Unité : ensemble

Description :

Création d'un espace salle polymorphe, comprenant :

- ◆ Démolition des existantes pour création d'un plancher bois acoustique
- ◆ Création d'une structure porteuse du nouveau plancher bois
- ◆ Création d'un plancher acoustique (deux panneaux bois et de l'isolation acoustique entre)
- ◆ Raccordement sur les existants
- ◆ Mise en œuvre d'un sol souple dans la boîte (I3S mini.), y compris accessoire de raccordement sur existant
- ◆ Mise en place de plinthe PVC sur l'ensemble
- ◆ Création d'une boîte acoustique
 - Création de cloisons acoustiques suivant plan, ainsi que local ménage et Doc en attente de mise en rayon
 - Création d'un faux plafond acoustique dans la boîte sur ossature primaire et secondaire, reprise sur existant
 - Fourniture et pose de bloc-porte 93/50*204 finitions peint, y compris quincaillerie et accessoires divers
 - Fourniture et pose de bloc-porte 93*204 finitions peint, y compris quincaillerie et accessoires divers

- ◆ Réalisation d'une peinture sur l'ensemble (cloisons et portes)

Mise en œuvre :

Compris toutes sujétions d'exécution, toutes sujétions de protections provisoires chantier, ouvrage fini

Localisation :

- Espace médiathèque, suivant le plan d'architecte.

01.1.4 CREATION D'UN ESPACE TOILETTE ENFANT

Unité : ensemble

Description :

Création d'un espace toilette d'enfant, comprenant :

- ◆ Création d'une cloison placo en 74/48 à peindre à la charge du présent lot
- ◆ Mise en place d'une porte d'accès, finition peinte chois de la couleur au MOE et MOA, y compris quincaillerie, accès pompier, pictogramme
- ◆ Réfection des parois existante et raccordent sur les futures parois et après dépose diverse (faïence, etc.),

Mise en œuvre :

Compris toutes sujétions d'exécution, toutes sujétions de protections provisoires chantier, ouvrage fini

Localisation :

- Toilette homme dans l'espace médiathèque, suivant le plan d'architecte.

01.1.5 FERMETURE DE LA SALLE DE PAUSE DANS L'ESPACE BUREAU MEDIATHEQUE

Unité : ensemble

Description :

Fermeture de la salle de pause dans l'espace bureau médiathèque, comprenant :

- ◆ Réalisation de deux murs autoportants en ossature bois finition plaquage stratifié,
- ◆ Réalisation d'un mur autoportant en ossature bois finition plaquage stratifié pour fermeture jusqu'au plafond tendu au-dessus de la paillasse.
- ◆ Mise en place d'une porte stratifiée dans nouvelles cloisons bois, y compris quincaillerie, pictogramme et divers, couleur au choix du Maître d'œuvre.

Mise en œuvre :

Compris toutes sujétions d'exécution, toutes sujétions de protections provisoires chantier, ouvrage fini

Localisation :

- Zone des bureaux dans l'espace médiathèque, suivant le plan d'architecte.

01.1.6 MODIFICATION DE L'ESPACE TOILETTE PRIVE DANS ESPACE BUREAU MEDIATHEQUE

Unité : ensemble

Description :

Modification de l'espace toilette privé dans l'espace bureau médiathèque, comprenant :

- ◆ Inversion d'une porte de toilette :
 - Retouche sur les existants,
 - Peinture de la porte,
 - Modification de l'espace toilette privé, espace bureau médiathèque,
 - Pictogramme,

Mise en œuvre :

Compris toutes sujétions d'exécution, toutes sujétions de protections provisoires chantier, ouvrage fini

Localisation :

- Zone des bureaux dans l'espace médiathèque, suivant le plan d'architecte.

01.1.7 SALLE MULTIMEDIA

Unité : ensemble

Description :

Réalisation d'un rafraîchissement des peintures intérieures et extérieures de la salle multimédia, comprenant :

- ◆ Peinture des cloisons et reprise des nouveaux ouvrages,
- ◆ Peinture des menuiseries,

Mise en œuvre :

Compris toutes sujétions d'exécution, toutes sujétions de protections provisoires chantier, ouvrage fini

Localisation :

- Salle multimédia dans l'espace médiathèque.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les travaux du présent lot comprennent, outre ceux décrits ci-avant, toutes les prestations accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

Les soumissionnaires reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces (CCTP, et autres pièces constituant le dossier d'appel d'offres), et être parfaitement informés du programme général de la construction projetée.